

Les élus d'Ouche et Montagne refusent la subvention à l'association Risomes

Lors du conseil communautaire Ouche et Montagne, les élus ont voté l'attribution des subventions aux associations, qu'elles soient culturelles, sportives ou d'animation sociale. Mais c'est un amendement à l'encontre d'une association et posé par Laurent Streibig, vice-président, qui a fait débat.

Le vote du budget primitif est l'occasion d'attribuer les subventions aux associations du territoire de la communauté de communes (com'com) Ouche et Montagne (CCOM). Pour 2019, ce sont 50 156 € qui ont été proposés. Mais le focus a porté sur une association en particulier. Laurent Streibig, vice-président, a souhaité poser un amendement pour retirer la subvention de 1 000 € pour l'association Risomes (Réseau d'initiatives solidaires, mutuelles et écologiques) créée en 2016 et basée à Mâlain, et qui devait servir dans le cadre de son festival Atout bout d'champ.

Seulement, pour l' élu, un principe de précaution devait être pris : « Cette demande est partie de plusieurs constats. Promouvoir d'autres modes de consommation, de cultures, pas de problème. La demande concerne une animation sur le territoire, pas de problème non plus ». Et de nuancer son propos : « Quand on regarde de plus près, derrière, on a un GFA (groupement foncier agricole, ndlr) avec des porteurs de projets qui doivent vendre leur production. Il y a donc une démarche commerciale. »

« Est-ce pertinent de soutenir ça ? »

Autre argument : « Risomes est partie prenante dans l'accueil de migrants mineurs dans le territoire et se fait le relais de cette action en cherchant des familles. Des réunions sont également organisées à ce sujet. Mais là n'est pas le problème. Ici, on est dans une démarche militante et métropolitaine. Est-ce pertinent pour une communauté de communes de soutenir ça ? ». Enfin, pour le vice-président, « le café associatif de l'association, le Chauffé savates, propose une conférence sur la réappropriation forestière prenant pour exemple Sivens ou encore Notre-Dame-des-Landes. Là aussi, la démarche est militante. J'attire donc l'attention de la communauté de communes sur ces points. L'association est respectable mais elle a des activités commerciales et militantes, d'où le principe de précaution. »

« La question de fond est politique »

Un argumentaire qui a fait réagir Évelyne Gelin, maire de Gisse-sur-Ouche : « Je ne suis pas convaincue par les arguments et je suis étonnée. Quand les associations demandent des subventions, c'est pour un point particulier. Là, Risomes, c'est pour un festival. » Ajoutant en direction de l' élu : « Qu'il y ait des activités qui te déplaisent, c'est une chose. La question de fond, c'est une question politique. Quant aux risques d'invasion dans le territoire, si c'est ce que certains craignent, ils ne sont que deux en attente pour l'instant. »

Les élus ont voté à la majorité pour l'amendement, et donc pour le retrait de la subvention prévue pour l'association Risomes (11 « contre » l'amendement, et 6 abstentions).

L'ASSOCIATION RÉAGIT À CET AMENDEMENT

Mercredi, l'association Risomes a publié une lettre ouverte à l'attention de Laurent Streibig. « Vos arguments ne sont pas seulement faux, ils sont aussi dangereux pour la vitalité de notre démocratie locale et pour la nécessaire transition écologique et sociale... »

Pour Léo Coutellec, membre du collectif, « on a bien compris la nature du geste qui est politique. On représente un mouvement citoyen qui cherche à œuvrer pour changer la façon de pratiquer, de penser le territoire, de faire de la politique aussi ». Ajoutant : « Qu'il y ait un débat, ensemble, sur le projet de société, on est d'accord. Mais passer par un amendement pour arriver à convaincre les délégués avec des bases qui sont fausses, non. »

Dans la lettre, Risomes précise qu'elle est « une association à but non lucratif [...] Par ailleurs, Risomes met en place des coopérations avec d'autres structures qui ont leur propre statut juridique et autonomie décisionnelle... ». Quant à « l'accueil de migrants mineurs » évoqué par Laurent Streibig, l'association y voit un argument « nauséabond », bien loin de l'organisation d'un festival, et dit « assumer pleinement notre action dans ce domaine, nous en faisons un devoir d'humanité... ».

L'association y voit aussi « une revanche ». Risomes étant proche de l'association Eau Bien commun Ouche et Montagne, favorable à une régie dans la gestion de l'eau par la com'com (Laurent Streibig, alors président de la com'com, était pour une délégation de service public et avait démissionné à la suite du vote majoritaire en faveur de la régie, ndlr). Un point que réfute l'élu. Risomes envisage aujourd'hui de faire un recours pour invalider l'amendement.

Christelle POMMERET